

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993  
LECRET N° 93-626/MF/RA/DGFP/DGCA/SAV.

portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987 de Madame LOUKAKOU née GEMA NDONA BANONA (Marie Anne) professeur certifiée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/A la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 93/305 du 24 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 02/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 Fr-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ; 1992

(/u le décret n° 93/305 du 24 Juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/305 du 24 Juin 1993 portant organisation des intérimaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Juin 1989.

LECRET :

Article 1er : <sup>me</sup> Madame LOUKAKOU née GEMA NDONA BANONA (Marie Anne) Professeur certifiée de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est inscrite au tableau d'avancement au titre de l'année 1987 pour le 2ème échelon de son grade à deux (2) ans.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administrative,

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

  
Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS

JORC ..... 1  
DGFP/DCCA ..... 4  
DGB/DGCF ..... 4  
MEN ..... 1  
BSTAT/DGFP ..... 1  
INTERESSEE ..... 1  
DOSSIER/DPAA .. 3  
DOSSIER/DGFP .. 3  
SGG/BC ..... 1

